

N° DEL/2026-013

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 2 février 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnauld.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Participation des communes d'Egletons et de Marcillac la Croisille aux frais de modifications du PLUi

M. le Président rappelle qu'à la demande des communes d'Egletons et de Marcillac la Croisille, le Conseil Communautaire a prescrit, le 3 février 2025, une modification de droit commun n°4 du PLUi pour permettre la réalisation de projets communaux avec :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU sur la commune de Marcillac la Croisille pour un projet de lotissement communal ;
- le reclassement d'une zone Ux3 en zone Ud sur la commune d'Egletons, à l'emplacement de l'ancienne minoterie Estager.

Suite aux échanges avec les services de la DDT, il s'est avéré que les terrains envisagés pour compenser l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU à Marcillac la Croisille n'étaient pas suffisants. En conséquence et en accord avec la commune, l'évolution du PLUi concernant Marcillac la Croisille a été abandonnée par délibération du Conseil Communautaire le 23 juin 2025.

Dès lors, la modification concernant la commune d'Egletons relevait d'une procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi.

Les frais engagés dans le cadre de l'évolution du PLUi, comprenant les frais d'études et d'insertion dans la presse, s'élèvent à :

- ✓ 1 794,86 € HT pour la Commune de Marcillac la Croisille,
- ✓ 4 600,00 € HT (estimation) pour la Commune d'Egletons.

Comme évoqué lors des Conseils Communautaires du 3 février 2025 et du 23 juin 2025, il propose que les deux communes participent à hauteur de 50% aux frais engagés.

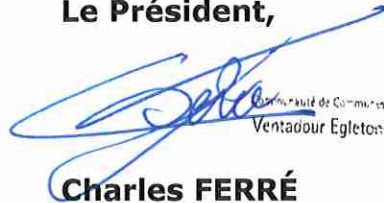
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès des communes d'Egletons et de Marcillac la Croisille la participation à hauteur de 50% des frais engagés par les procédures de modifications du PLUi présentées ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes précitées et tout document afférent à cet objet.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26